

*Interpellation présentée par le député:*

*M. François Thion*

*Date de dépôt: 16 février 2006*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite** **Pénurie de places de stages à la HETS**

En octobre 2005, notre Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la motion 1564-A concernant la pénurie de places de stages dans la HES travail social.

La pénurie de places de stages s'est aggravée en ce début d'année 2006. C'est pourquoi, sans attendre le rapport du Conseil d'Etat au sujet de cette motion, je me permets de faire cette interpellation urgente.

Rappelons tout d'abord que ces dernières années l'offre de places de stages a considérablement diminué, pour différentes raisons que la HETS a répertoriées dans un rapport très complet : concurrence d'autres sites de formation, besoin de postes de travail pour le service civil, stages probatoires pour l'entrée dans divers lieux de formation. En outre la surcharge des différents professionnels a été aussi invoquée pour renoncer à prendre des stagiaires en formation, ainsi que l'incertitude récurrente sur les budgets des institutions subventionnées (pas de budget en temps voulu pour prévoir des engagements de stagiaires).

La situation en ce début d'année est préoccupante. Selon mes informations, les institutions partenaires habituelles sollicitées en novembre 2005 ont envoyé leurs disponibilités à la HETS. Au 15 février 2006, date de l'attribution des places aux étudiants qui commenceront leur stage de 2<sup>ème</sup> année en août 2006, les places disponibles sont nettement insuffisantes : 65 places proposées pour 88 places nécessaires !

Si quelques lieux offrant des places de stages vont encore s'annoncer au courant du printemps, et malgré le « démarchage » forcené qu'effectuent les

membres de la commission de formation pratique de la HETS auprès des institutions susceptibles de recevoir des stagiaires, force est de constater que le nombre de places offertes est inférieur à la demande. La formation des éducateurs sociaux, des assistants sociaux et des animateurs socio-culturels est ainsi menacée, alors que le niveau de la formation répond aux critères exigeants d'une HES

Il semblerait que les subsides consentis par la HES-SO aux divers départements concernés pour permettre à des praticiens de consacrer du temps à la formation des stagiaires soient inclus dans le budget desdits départements, sans que les institutions où travaillent ces praticiens-formateurs n'en bénéficient directement.

Ainsi, les conseillers d'orientation du cycle d'orientation, déjà débordés dans les nombreuses tâches à effectuer auprès des élèves en difficulté, auraient renoncé en bloc, cette année, à former des stagiaires en raison de cette absence de rémunération pour la tâche supplémentaire qui leur reviendrait en prenant des stagiaires. Il semblerait que cette situation concerne également des institutions dépendantes du Service médico-pédagogique.

*Que compte faire le Conseil d'Etat face à cette situation inquiétante pour les étudiant-e-s de la HETS ?*